

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020

L'ensemble du conseil municipal est présent à l'exception de Mme Caouder, absente excusée, qui a donné pouvoir à Mme Philippe, M. Bonaventur, absent excusé, qui a donné pouvoir à M. Bourles, M. Le Bec, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Reux.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Douze dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YI 101, 15 cité de Kerivarc'h, terrain bâti, 698 m²
- YI 84, 1 streat poul Kerivarc'h, terrain bâti, 345 m²
- YR 478, 739, 741, impasse des courlis, ter. non bâti, 667 m² -
- YV 321, lot 7 le grand Kerzignat, terrain non bâti, 727 m²
- ZY 113, 120, lokournan vian, terrain non bâti, 980 m²
- ZX100, lokournan vian, terrain bâti, 2340 m²
- YS 431, 467, K 129, 1896p, 1915, 122 rue de Rubian, terrain bâti, 256 m²
- K 1896p. 122 rue de Rubian, terrain non bâti, 230 m²
- YS 486, 429, 70 venelle de Cornouaille, terrain bâti, 415 m²
- YL 142, chemin du vieux lavoir, terrain bâti, 644 m²
- YV 226, 5 rue de Kerabellec, terrain bâti, 615 m²
- YP 107, 60 route de la Luronne, 360 m², terrain bâti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

MOTION RÉSEAU PORT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

L'association « Port d'intérêt Patrimonial® » a adopté lors de son assemblée générale du 7 février 2020 une motion adressée au président de la Région Bretagne. Cette motion demande le soutien de la Région au label de projet « Port d'intérêt Patrimonial® » qui se veut exemplaire et innovant. La commune de Plouarzel étant membre de cette association, le Conseil Municipal adopte cette motion à l'unanimité.

MARCHÉ DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MULTIACTIVITÉS (PÉTANQUE, TIR À L'ARC, ATHLÉTISME...)

Le projet concerne la construction d'un bâtiment ayant vocation à accueillir des activités telles que la pétanque, le tir à l'arc, l'athlétisme et des évènements comme les ribines de l'aber Ildut. Un avis d'appel public a été publié. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions, retient les entreprises suivantes :

- Marché de maîtrise d'œuvre en mission complète : Bergeron / Koïbo / ESL pour un montant de 34 750€ HT
- Démolition, gros œuvre et VRD : ROUSSEL, pour un montant de 123 684,37€
- Bardage, charpente et couverture : AGK, pour un montant de 139 062,96€
- Menuiseries extérieures et porte sectionnelle : BPS, pour un montant de 20 790,00€.

Le projet prévoit la réutilisation de la charpente métallique du préau du Super U de Plouarzel. Un devis a été demandé pour la mise en œuvre d'une charpente bois neuve. Ce devis présente une plus value de 30 099€ HT pour un projet par ailleurs identique.

ACHAT DES TERRAINS JOUXTANT LE CAMPING DE PORSÉVIGNÉ

Lors de la réalisation de son diagnostic paysager, en juillet dernier, le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) avait étudié les enjeux liés aux trois campings. Il préconisait notamment l'acquisition par la commune de parcelles (zonage 1AULc) pour étendre le camping en arrière, en contact avec les parcelles actuelles du camping. Les propriétaires de trois des parcelles concernées seraient favorables à l'acquisition de leurs terrains par la commune, dans les conditions suivantes : parcelle YP 720 pour 2615 m² à 26 150€ ; parcelle YP 371 pour 900 m² à 13 000€ ; parcelle YP 370 pour 1500 m² à 20 000€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'achat de ces trois terrains. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

ACHAT D'UN TERRAIN DANS LE SECTEUR DE KREIZH ARZHEL (ANCIENNES ÉCOLES)

Le diagnostic paysager du CAUE s'est également intéressé à l'extension d'urbanisation au nord de la ZAC de Kreizh Arzhel. Les propriétaires de la parcelle ZH 34 souhaitent vendre ce terrain. Plusieurs lotisseurs sont intéressés.La commune souhaite favoriser un aménagement qualitatif de cette parcelle qui soit en cohérence avec l'aménagement des espaces publics (médiathèque) prévus dans le secteur de l'ancienne école Saints Anges.

Le Conseil Municipal délibère et décide l'acquisition de la parcelle ZH 34 d'une surface de 12 160 m² au prix de 14€ le m² soit 170 240€ et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les commissions vie associative et finances se sont réunies et propose de faire évoluer les conditions d'obtention des subventions communales pour les associations sportives notamment : -18ans : $12,20 \in$; + 18ans : $5,80 \in$, déplacements : $12,20 \in$; aide à l'emploi d'un animateur sportif : $18,80 \in$ *nb -18 ans et de répartir les subventions aux associations comme suit :

A.D.M.R. Iroise : $600,00 \in$; Bidourics : $305,00 \in$; club du menhir : $804,00 \in$; officiers mariniers : $85,00 \in$; oiseau lyre : $474,00 \in$; Plouarzel zen yoga : $85,00 \in$; Scrabble : $85,00 \in$; Tre-Arzh : $975,00 \in$; U.N.C. : $251,00 \in$; la sauce piquante : $85,00 \in$; les mains agiles : $85,00 \in$; Mus'iroise : $55,00 \in$; Roz avel : $85,00 \in$; Ass Plais Porsmoguer Kerhornou : $85,00 \in$

Badminton du bout du monde : 753,60€ ; Plouarzel Basket club : 1 277,00€ ; E.S. Corsen : 883,00€ ; Étoile Saint Arzel : 3963,80€ ; Tennis Club du phare ouest : 1398,00€ ; Plouarzel Vélo Loisirs : 23,20€ ; Iroise Surf Club : 259,40€ ; Corsen Handball : 1039,80€ ; Swing pen ar bed : 873,20€ ; Dojo : 420,00€.

Secours catholique: 100€; Resto du cœur: 50€; FNATH Accidentés de la vie: 50€; Vie Libre St Renan: 100€; ass France Alzheimer: 50€; Croix rouge française - Saint Renan: 100€; Électro foot Brest: 50€; SNSM Aber Ildut: 50€; SNSM Le Conquet: 50€; SNSM Molène: 50€; St Vincent de Paul épicerie Rosalie: 250€; ESAT Ploudalmezeau: 100€; Bagad an eor du: 100€; Beg an douar: 100€; Bibliothèque sonore du Finistère: 50€; Ass éleveurs bout du monde: 50€; A.L. Lanildut tir à l'arc: 50€; Festival d'Armor foot: 150€; Challenge filles ESA+FC Lampaul: 100€; Si on bougeait en Iroise: 100€; Agriculteurs de Bretagne: 0,10/hab ok; Course cycliste Pen ar bed: 100€; Chapelles en Iroise: 250€; Redadeg: 250€.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant que plusieurs modifications du tableau des effectifs s'avèrent nécessaires pour tenir compte des besoins des services publics et des conditions d'avancement de la fonction publique territoriale, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, les modifications du tableau des emplois et effectifs ci-après

emploi	filière	grade	durée hebdomadaire de service	date d'effet
Directrice générale des services	Administrative	Attaché territorial	Temps complet	09/03/2020
Directrice de la crèche	Médico-sociale	Puéricultrice hors classe	Temps complet	09/03/2020
agent polyvalent de la restauration collective, de la pause méridienne	Technique	Adjoint technique	21,74/35 (modification tps travail)	09/03/2020
agent polyvalent de la restauration collective, de la pause méridienne	technique	Adjoint technique	16,55/35 (modification tps travail)	09/03/2020
Agent des services techniques chargé de l'entretien des bâtiments	technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	09/03/2020

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 400 000 € ARRIVANT À ÉCHÉANCE

Monsieur Le Maire expose quelles sont les circonstances qui justifient l'intérêt pour la Commune de Plouarzel de pouvoir bénéficier à tout moment d'un crédit de trésorerie (notamment retard dans la perception de recettes prévues au budget telles que subventions, FC TVA, etc ...). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère à Quimper, une convention d'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 400 000€ sur une durée de un an aux conditions générales fixées dans la convention, et aux conditions particulières ci-après : montant maximum du crédit de trésorerie : 400 000€ / Taux : Euribor 3 moyenné + 0,70% non flooré / commission d'engagement pour frais de mise en place : 0,10% sur le montant du crédit .

RÉALISATION D'UN EMPRUNT PRÉVU AU BUDGET PRIMITIF 2020 PAR LE CCAS : EMPRUNT DE 300 000€ POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CRÈCHE

Afin de financer les travaux de construction de la crèche, il est nécessaire pour le CCAS de recourir à un emprunt de 300 000€. L'article L.2121-34 du code général des collectivités territoriales stipule que les délibérations des centres communaux d'action sociale relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil municipal.

La commission administrative du CCAS s'est réunie le 6 mars et a décidé de solliciter de la Caisse d'épargne, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 300 000€ au taux de 0,96%, pour une durée de 25 ans, remboursable par échéances annuelles destiné à financer les travaux. Le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de cet emprunt par le CCAS.

DEMANDE DE GARANTIE DE LA COMMUNE POUR UN EMPRUNT RÉALISÉ PAR ESPACIL EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS - RÉSIDENCE TI SEGALEN

Espacil Habitat, opérateur réalisant la construction de 9 logements locatifs (Ti Segalen) sollicite la garantie totale de la commune de Plouarzel pour quatre emprunts avec préfinancement d'un montant total de 545 200€ contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations afin de financer la réalisation de la résidence Ti Segalen : 100% du montant

total du prêt PLUS de 305 500€, 100% du montant total du prêt PLUS foncier de 47 000€, 100% du montant total du prêt PLAI de 163 800€, 100% du montant total du prêt PLAI foncier de 28 200€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100% pour ce remboursement d'un prêt d'un montant total de 545 200,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et des consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°105231 constitué de 4 lignes du prêt.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

M. le trésorier de Saint Renan a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire du budget principal de les admettre en non-valeur. Vu les états de demande d'admission en non-valeur n° 27549000531/2019 et 4021130231/2019 et 3730011431/2020 s'élevant à 467,93 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur ces titres de recettes.

LOYER D'UNE CELLULE COMMERCIALE STREAT LANNOC

Considérant la diminution du montant du loyer décidée le 10 décembre 2018 pour la cellule commerciale située Streat Lannoc, le conseil municipal décide un abandon de créances d'un montant de 10 000€.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE: VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Vu les orientations étudiées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), la commission de finances propose, conformément à l'article 1636B sexies et septies du Code général des impôts, de reconduire les taux 2019 en 2020. Le Conseil Municipal reconduit les taux 2019 en 2020, soit : foncier bâti : 27,55% ; foncier non bâti : 46,67%. Le taux de la taxe d'habitation (20,35%) n'est pas voté car il a été gelé par la loi de finances 2020.

BUDGET PRINCIPAL: BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif pour l'exercice 2020 conformément aux tableaux-ci-dessous.

Section de fonctionnement. Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 3 896 856 €, répartie ainsi :

- <u>Dépenses</u>:

Dépenses r	éelles	
Chap. 011	Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, téléphone, maintenance, entretien,	969 300
	documentation, affranchissement, cantine)	
Chap. 012	Charges de personnel (tous services confondus : salaires, charges, médecine du travail)	1 134 100
Chap. 014	Atténuation de produits	9 000
Chap 022	Dépenses imprévues	53 536
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	552 920
Chap. 66	Charges financières (intérêts des emprunts)	173 000
Chap. 67	Charges exceptionnelles (recettes annulées,)	29 000
Opérations	d'ordre	
Chap. 023	Prévision de virement en investissement	820 000
Chap 068	Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	156 000
- <u>Rec</u>	<u>rettes</u> :	
Recettes ré	elles	
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	111 056
Chap. 013	Atténuation de charges (remboursements sur rémunération du personnel)	24 000
Chap. 70	Produits des services	409 700
Chap. 73	Impôts et taxes	2 179 000
Chap. 74	Dotations et participations (de l'État, notamment)	1 022 100
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	87 000
Chap. 77	Produits exceptionnels	4 000
Opérations	d'ordre	
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	60 000

Section d'investissement L'équilibre dépenses/recettes est atteint à la somme de 4 256 910 € répartie comme suit :

<u>Dépenses</u> :

Ch. 20	Immobilisations incorporelles (logiciels, études)	274 600
Ch 21	Immobilisations corporelles (matériel, mobilier, outillage, plantations,	710 510
	acquisition de terrains)	
Ch 23	Immobilisations en cours,	1 450 852
Ch 13	Subventions d'investissement	0
Ch 16	Remboursement du capital des emprunts	600 000
Opération	s d'ordres	
Ch 040	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	60 000

Ch 041	Opérations patrimoniales	90 000
	résultat reporté	1 070 948

Recettes:

Ch 13	Subventions de l'État, de la région, du département, de la communauté de communes	953 410
Ch 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000
Ch 10	Dotations fonds divers et réserves	375 000
Ch 1068	Excédents de fonctionnement	1 080 000
Ch 27	Autres immobilisation financières	2 500
Ch 24	Vente de terrains et immeubles.	280 000
Ch 021	Prévision de virement de la section de fonctionnement	820 000
Ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 000
Ch 041	Opération patrimoniales	90 000

COMPTE ADMINISTRATIF DU SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mme Conq, adjointe aux finances et après en avoir délibéré, décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Libellés	Fonctionnement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		41 821,18	
Opérations de l'exercice	717 257,75	676 230,00	
TOTAUX	41 027,75		
Résultats de clôture		793,43	

COMPTE DE GESTION DU SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Le Conseil Municipal, àprès en avoir délibérer affecte le résultat de fonctionnement global de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2019	-41 027,75
Résultat antérieur à reporter	41 821,18
Résultat cumulé	793,43
002 FONCTIONNEMENT - RÉSULTAT CUMULÉ BP 2020	793,43

BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Le Conseil Municipal, adopte le budget primitif pour l'exercice 2020. En <u>section d'exploitation</u>, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 829 841 €, de la façon suivante :

<u>Dépenses :</u>		
Chap. 011	Charges à caractères général	184 201
Chap. 012	Frais de personnel	639 540
Chap 65	Autres charges de gestion courante	400
Chap 66	Charges financières	
Chap. 67	Charges exceptionnelles (rbst avance / commune)	3 700
Chap 22	Dépenses imprévues	2 000
Recettes		
Chap. 013	Atténuation de charges	10 200
Chap. 70	Participation des familles	154 400
Chap. 74	Subventions	479 618
Chap 77	Produits exceptionnels	184 830
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	793

Il n'y a pas de section d'investissement.

ACQUISITION TERRAIN POUR INSTALLATION TRANSFORMATEUR ENEDIS

Afin d'implanter un transformateur, il nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle YO 362 pour 26 m².

Le Conseil Municipal, décide l'acquisition d'une partie de la parcelle YO 362 pour 26 m² environ pour un montant de 1500 €, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune

DÉNOMINATION DE VOIE

Considérant que la voie d'accès à la parcelle bâtie YL 43 située au bourg de Trezien n'est pas dénommée, le conseil municipal dénomme la voie constituée par le chemin d'exploitation cadastré YL 46 et 47 – hent Poul pella